

PATRON DE PÊCHE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>1. Planification de la navigation d'un navire armé à la pêche :</p> <p>MODULE P1-2 NAVIGATION</p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500</p> <p>Code STCW : Section A-II/3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manœuvrer un navire de pêche dans toutes les circonstances (adaptation au trafic maritime, visibilité réduite, zones sujettes à des forts marées...) et en toute sécurité en interprétant les documents nautiques et météorologiques et en utilisant les équipements de passerelle (notamment compas, sondeur, radar, ECDIS) - Collecter, analyser et traiter l'information afin de planifier et diriger la navigation en temps réel et garantir une veille permanente quelle que soit la durée de la campagne de pêche - Déterminer la position d'un navire afin de naviguer en toute sécurité et éviter tout risque de collision - Utiliser les phrases normalisées en langues française et anglaise pour les communications de détresse, d'urgence et de sécurité afin de porter secours ou se voir porter secours 	<ul style="list-style-type: none"> - Epreuve finale écrite portant sur « Navigation / Météorologie /Tenue du quart » (1,5h) - Epreuve pratique sous la forme d'une séance d'évaluation en fin de formation portant sur la carte marine (1h30) - Epreuve pratique en cours de formation : stage RADAR - Deux épreuves finales orales portant sur « règle de barre/feux balisage/signaux et anglais SMCP (Standard marine communication phrases) » 	<p>Le choix de la route s'effectue de manière à éviter les dangers. Les cartes et publications nautiques utilisées sont pertinentes au regard des circonstances de navigation et sont mises à jour afin d'assurer la sécurité.</p>



PATRON DE PÊCHE

	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger un rapport de mer en termes juridiques afin d'éclairer les circonstances d'un accident ou incident (corporel ou matériel) survenu à bord le cas échéant - Appliquer les mesures de sécurité dans la réalisation des manœuvres d'appareillage, d'accostage, de mouillage, de remorquage et de repêchage des personnes à la mer afin de garantir la sécurité du navire et de son équipage 		<p>L'interprétation des renseignements donnés par les équipements de passerelle est conforme aux pratiques de navigation admises.</p> <p>La position du navire est calculée avec la méthode et la récurrence appropriées aux circonstances de navigation afin d'obtenir des données fiables et garantir la sécurité du navire. Les calculs relatifs à la position sont précis.</p>
<p>2. Contrôle de l'exploitation du navire de pêche :</p> <p style="text-align: center;">MODULE P2-2 MANUTENTION ET ARRIMAGE DE LA CARGAISON, CÔNTROLE DE L'EXPLOITATION DU NAVIRE ET ASSISTANCE AUX PERSONNES A BORD</p> <p style="text-align: center;">Annexes II et III de l'arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500</p> <p style="text-align: center;">Code STCW : Section A-II/3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un bon état de navigabilité au navire grâce à la gestion du matériel et des opérations liées à la sécurité (réalisation des inspections, tests et analyses prescrites) - Contrôler la stabilité, l'assiette et les contraintes liées au type de navire de pêche pour s'assurer que les opérations de chargement et déchargement de la cargaison s'effectuent dans le respect des règles en vigueur - Maintenir la sécurité de l'équipage, des passagers et/ou de la cargaison du navire en veillant à ce que les engins de sauvetage, les dispositifs de lutte contre l'incendie et autres systèmes de sécurité soient en état de fonctionner - Gérer les avaries et les situations d'urgence conformément aux plans d'urgence correspondants afin d'anticiper tout évènement 	<ul style="list-style-type: none"> - Epreuve écrite en cours de formation portant sur « Description et construction /Entretien et réparation/Sécurité/Arrimage et manutention » - Epreuve finale écrite portant sur « Stabilité » (1h30) 	<p>Les signaux de détresse ou d'urgence sont immédiatement reconnus. Les plans d'urgence et les consignes sont appliqués dans les délais impartis en veillant à évaluer auparavant le type et l'ampleur de l'urgence.</p>

PATRON DE PÊCHE

	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer la réglementation relative à la protection du milieu marin afin de garantir les prescriptions en matière de prévention de la pollution - Tenir à jour les documents réglementaires et appliquer les différentes réglementations (nationales et internationales) selon la position et les caractéristiques du navire armé à la pêche 		<p>Les opérations effectuées sont conformes aux documents établis en matière de sécurité, aux consignes d'utilisation du matériel et aux limitations prévues à bord du navire.</p>
<p>3. Management d'une entreprise maritime :</p> <p style="text-align: center;">MODULE NP-2 NATIONAL PONT</p> <p style="text-align: center;">Annexes II et III de l'arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500</p> <p style="text-align: center;">Code STCW : Section A-II/3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Répartir et affecter les ressources matérielles en fonction des priorités, des besoins et de la situation à bord - Assurer la gestion des tâches et la charge de travail de l'équipage en respectant les règles prescrites et en démontrant une capacité de prise de décision et d'aptitude à l'exercice de l'autorité - Diriger un équipage à l'aide d'une communication claire et sans ambiguïté dans les deux sens en s'appuyant le cas échéant sur l'expérience des membres de l'équipage - Evaluer la situation et les risques pour choisir une ligne d'action et atteindre un résultat efficace et adapté - Maitriser les différents interlocuteurs de l'entreprise maritime et les relations avec l'armateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Epreuve écrite en cours de formation portant sur « Gestion / Environnement professionnel » - Epreuve finale écrite portant sur « Rapport de mer » (2h) 	<p>Les dispositifs de sécurité sont régulièrement contrôlés et correctement utilisés.</p> <p>L'ordre de priorité, les niveaux et les délais pour rendre compte d'un problème et informer le personnel à bord sont adaptés à la nature de la situation d'urgence.</p> <p>Les procédures d'évacuation, d'arrêt d'urgence et d'isolement sont adaptées à la nature de la situation d'urgence et sont mises en œuvre promptement.</p>



PATRON DE PÊCHE

<p>4. Conduite de l'action de pêche :</p> <p>MODULE Pe1 CONDUITE DE LA PECHE</p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 30 octobre relatif à la délivrance du brevet de patron de pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles de conduite du navire et manœuvrer son navire en toute sécurité - Maitriser les techniques de recherche et de détection des zones de pêche afin de déterminer la stratégie d'action de pêche - Définir et conduire les différentes phases du processus de pêche jusqu'au débarquement des captures - Organiser et contrôler le travail de remise en état des engins de pêche et de leurs gréements - Connaître la réglementation des pêches maritimes et la réglementation visant à la protection du milieu marin 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve écrite finale portant sur « Environnement des pêcheries et gestion des ressources » (1h30) - Une épreuve écrite en cours de formation portant sur « Stratégie de l'action de pêche et maintenance des engins de pêche » - Une épreuve orale finale portant sur « Exploitation du navire de pêche » 	<p>La réglementation relative à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la sûreté et à la protection du milieu marin est correctement identifiée.</p> <p>Les conditions de stabilité satisfont aux critères de stabilité à l'état intact de l'Organisation maritime internationale (OMI) dans toutes les conditions de chargement. Les mesures prises sont conformes à la pratique admise.</p>
<p>5. Traitement et valorisation des captures :</p> <p>MODULE Pe2 TRAITEMENT ET VALORISATION DES CAPTURES</p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 30 octobre relatif à la délivrance du brevet de patron de pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maitriser les techniques de pêche, de traitement des captures et les techniques d'exploitation des ressources biologiques - Gérer les moyens de traitement des captures à bord en s'assurant du respect des règles d'hygiène et de qualité - Assurer une qualité optimale des captures durant la phase de conservation tout au long du transport et jusqu'au débarquement des produits de la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve orale finale portant sur « Traitement et conservation des captures » - Une épreuve écrite en cours de formation portant sur « Organisation des postes de travail » - Une épreuve écrite en cours de formation portant sur « Débarquement des produits, mise en marché, qualité » 	<p>Les risques et le matériel dangereux sont reconnus et signalés.</p> <p>Les procédures et les pratiques visant à protéger le personnel et le navire sont observées à tout moment.</p>

PATRON DE PÊCHE

	<ul style="list-style-type: none"> - Maitriser et contrôler, le cas échéant, le processus de transformation des captures et assurer sa traçabilité jusqu'aux circuits de distribution 		
<p>6. Gestion de l'entreprise maritime de pêche et environnement du navire de pêche :</p> <p style="text-align: center;">MODULE Pe3 ENVIRONNEMENT DU NAVIRE DE PECHE ET DE L'ENTREPRISE MARITIME DE PECHE</p> <p style="text-align: center;">Annexes II et III de l'arrêté du 30 octobre relatif à la délivrance du brevet de patron de pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le navire en bon état de navigabilité et ses équipements en fonctionnement optimal - Assurer la sécurité du navire, de son équipage, des personnes transportées et de la cargaison, et favoriser au sein de l'entreprise une culture de la sécurité - Commercialiser les produits en respectant les règles et les normes de qualité, lorsque le patron de pêche est également l'armateur du navire - Connaître l'économie des pêches et gérer les échanges commerciaux afférents en fonction de l'état des marchés des produits de la mer afin de garantir une rentabilité à l'activité de pêche dans le respect de la réglementation (activités comptables, procédures administratives pour l'installation et la commercialisation, connaissance des mécanismes de l'offre et de la demande...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve orale finale portant sur « Maintenance, construction, stabilité, sécurité » - Une épreuve écrite finale portant sur « Gestion et management de l'entreprise maritime de pêche - Commercialisation » (1h30) - Une épreuve écrite en cours de formation portant sur « Environnement professionnel de l'entreprise maritime de pêche » 	<p>Les mesures initiales prises lors de la découverte d'une situation d'urgence et les mesures prises par la suite sont conformes aux procédures d'intervention d'urgence établies.</p>

Se référer aux annexes II et III de l'arrêté du 30 octobre relatif à la délivrance du brevet de patron de pêche et aux annexes II et III de l'arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500 pour plus de précision.

La délivrance du brevet de capitaine 500 est soumise à l'obtention des modules P1-2, P2-2, NP-2, Pe1, Pe2, Pe3 et des formations spécifiques précisées dans l'arrêté précité.